

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Six, trois septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **27 août 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF.

Absents excusés : Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET, Madame Mirna BARADA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF, Monsieur Simon LAUGUEUX a donné pouvoir à Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ANCIENNE PISCINE DU STADE HENRI CAVALLIER ENTRE L'ASSOCIATION « IMAGES ET SON EN FUMÉLOIS » ET LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, l'association « Images et son en Fumélois » organise des expositions photos sur le site de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier à Fumel.

Il indique que, lors de la séance du Conseil Municipal du **5 avril 2019**, les membres de l'assemblée avaient adopté une convention de mise à disposition du lieu précité à ladite association.

Par ailleurs, il rappelle que, le stade Henri Cavallier a obtenu le label « Patrimoine XX^{ème} siècle » par la commission régionale du patrimoine et des sites le **15 mars 2007**, et souligne donc l'opportunité pour les visiteurs de découvrir ou redécouvrir ce lieu.

Afin de formaliser cette coopération et d'encadrer les modalités de ce partenariat, **Monsieur le Maire** expose le projet de convention cadre, annexée à la présente. Celle-ci sera passée avec l'association « Images et son en Fumélois » pour accueillir tout évènement que cette dernière organiserait au sein de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier.

Il précise à l'assemblée que la convention de mise à disposition est renouvelée chaque année. À ce titre, l'approbation de la présente délibération vaudra acceptation des conventions suivantes.

Monsieur le Maire donne lecture de la présente convention cadre de mise à disposition de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier à l'association « Images et son en Fumélois ».

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. approuve la convention convention cadre de mise à disposition de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier entre l'association « Images et son en Fumélois » entre la commune de Fumel, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
2. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les suivantes ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **3 septembre 2026**

Signé par


 **Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel


 **Marion BRIGNOLI**, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).